

Convention Outre-mer

« Outre-mer : libérons l'énergie »

Synthèse des propositions

La version définitive de la synthèse sera rédigée dans quelques jours afin d'intégrer les propositions faites au cours de la Convention..

Plus que jamais, l'Outre-mer fait partie intégrante de la France. Notre communauté de destin est ancienne et l'UMP pense que le désir de « vouloir vivre ensemble » est aujourd'hui, comme hier, très profond.

La diversité et la souplesse des statuts, qu'autorise notre Constitution, ont permis aux collectivités d'Outre-mer de trouver leur place dans l'ensemble français, dans le respect de leur spécificité. L'UMP pense que l'attachement à la France ne peut souffrir d'ambiguïté ou de double langage. Les discours de rejet et d'exclusion, qu'ils soient d'origine métropolitaine ou ultramarine, doivent être combattus avec force.

L'Outre-mer, c'est la France de plain-pied dans la mondialisation, ce sont des portes ouvertes sur le monde que peu de grands pays ont le privilège d'avoir. L'Outre-mer, fort de son métissage et de sa jeunesse, est donc bien une chance pour la France !

Aussi, le projet de l'UMP pour l'Outre-mer doit-il être une pièce maîtresse du projet pour la France de demain. Il ne peut se résumer à une juxtaposition de propositions sectorielles. Il doit fixer une philosophie et donner une direction claire à l'action politique en faveur de l'Outre-mer. Trois idées maîtresses doivent nous guider :

- **Il faut continuer à reconnaître à la fois la spécificité et la diversité de l'Outre-mer.** Cela implique notamment d'admettre qu'il subsiste un décalage inacceptable avec la métropole dans plusieurs domaines, comme l'emploi, la santé ou le logement. Cette réalité objective justifie une approche de type « discrimination positive » qui doit se démarquer nettement d'une culture de l'assistanat.
- **Il faut construire un projet qui prenne prioritairement en compte les questions de sécurité et de développement économique et sortir des éternels débats institutionnels.** Ces débats ont, de fait, souvent eu pour effet de masquer les vrais problèmes des ultramarins au quotidien. Par ailleurs, on peut estimer que la question institutionnelle a largement été traitée entre 2002 et 2005.
- **En matière de développement économique, il faut faire des choix plus clairs en concentrant les efforts sur les secteurs réellement porteurs.** Il faut susciter bien davantage l'ouverture à l'environnement régional et lever au maximum les contraintes de toutes sortes pesant encore sur les entreprises afin de créer les conditions d'un développement économique endogène. En d'autres termes, il s'agit d'identifier, pour chaque territoire replacé dans son environnement régional, les conditions de son

développement durable et de se concentrer sur ses avantages concurrentiels, ses atouts évidents. Il ne suffit pas de s'en tenir, par conséquent, à une simple logique de rattrapage par rapport à la métropole au moyen d'une politique de transferts, de compensations ou de protection. Le développement de chaque territoire dans son environnement régional (océan Indien, ensemble caribéen, océan Pacifique, ...) est donc bien une priorité à nos yeux.

Cette approche paraît d'autant plus impérative que le contexte international évolue vers plus de libéralisme et que l'élargissement récent de l'Union européenne à des pays émergents affaiblit la position relative de l'outre-mer dans la construction européenne et modifie la perception qu'en a Bruxelles. Dans ce contexte, auquel s'ajoutent les contraintes budgétaires nationales, le volume des aides est, de toute façon, destiné à se réduire. Il faut donc accompagner cette tendance par une approche plus ambitieuse de l'économie outre-mer.

*

Les principales propositions

Ces propositions traduisent une approche globale de l'Outre-mer dans toutes ses composantes, départements d'Outre-mer et collectivités à statut spécifique. Cette approche globale et non exhaustive est nécessairement réductrice car les réalités de terrain sont très diverses et les compétences de l'Etat variables d'une catégorie de territoire à l'autre. Cela implique que chaque collectivité décline, par ailleurs, ses propres priorités.

Sous réserve de ces observations, l'UMP considère qu'il y a, pour l'Outre-mer, quatre priorités :

I- Garantir la sécurité car c'est la condition première de l'exercice des libertés, y compris celle d'entreprendre

II- Créer les conditions d'un véritable développement local et d'un emploi durable qui donne de vraies perspectives à notre jeunesse d'Outre-mer

III- Développer une solidarité qui ne se confonde pas avec de l'assistanat et qui soit au service de l'égalité des chances

IV- Conforter les identités et les cultures diverses au sein d'une République unie

*

I- Garantir la sécurité dans un Etat de droit, condition première de l'exercice des libertés

En matière de sécurité, il ne faut pas se le cacher, la situation demeure difficile en Outre-mer. Il faut donc redoubler de vigueur, tant en matière de sécurité publique et de lutte contre l'immigration clandestine que de sécurité routière et de sécurité civile.

Sécurité publique

Beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la sécurité publique, ces dernières années, grâce à une politique de fermeté et d'action tous azimuts. Les résultats sont déjà mesurables. Sur les douze derniers mois, la délinquance de voie publique a baissé de 4,67% sur l'ensemble de l'Outre-mer.

Doit-on, pour autant, s'en satisfaire ? Non, car nous n'avons fait qu'une partie du chemin et les difficultés restent immenses pour beaucoup de nos compatriotes d'Outre-mer. Le taux de délinquance demeure élevé et, en matière de sécurité, l'isolement physique accroît le sentiment de vulnérabilité.

Par ailleurs, certaines sociétés, déjà fragilisées par un fort exode rural, connaissent des phénomènes massifs d'immigration clandestine en provenance de pays frontaliers pauvres qui les déstabilisent.

L'insécurité générée par tous ces facteurs a un coût social et économique élevé. Nous savons, par exemple, que la montée de l'insécurité et sa persistance à un niveau soutenu ont pu être à l'origine du renoncement de certains investisseurs et de la perte de marchés, particulièrement dans le domaine touristique.

Au total, l'insécurité est donc encore durement ressentie en Outre-mer. Il ne faut pas sous-estimer ce phénomène comme a pu le faire la Gauche, en son temps, en s'abritant derrière un simple « sentiment d'insécurité ». C'est la raison pour laquelle il faut aller plus loin :

- Il faut renforcer la lutte contre le narcotrafic et l'immigration clandestine par la mise en place de moyens aéronavals et de détection supplémentaires. Il est fondamental, en parallèle, de développer notre capacité de renseignement en structurant davantage nos liens avec les alliés et surtout avec les pays proches et à risque.
- De même, il est nécessaire de renforcer la coopération civilo-militaire sur les missions de sécurité qui, en Outre-mer, s'apparentent, dans bien des cas, à la préservation de la souveraineté nationale. L'implication des Armées dans les missions de sécurité doit être renforcée et les règles d'engagement de ces forces doivent être allégées pour qu'elles soient opérationnelles dans des délais compatibles avec l'exigence de la lutte contre les trafics. Les Armées doivent contribuer davantage aux missions de sécurisation des frontières et aux interventions en milieux spécifiques.
- Il faut aussi améliorer sur le plan quantitatif et qualitatif la prise en charge carcérale des délinquants. Partout en Outre-mer, nos prisons sont saturées avec des taux d'occupation moyens qui varient entre 130 et 150 %... Dans certains territoires, des

délinquants condamnés à des peines de prison ferme pouvant aller jusqu'à 9 mois ne purgent pas leurs peines. Il faut donc augmenter, en urgence, la capacité de nos prisons en commençant par les territoires dotés d'un seul établissement car les mesures de gestion de la population carcérale sont, dans ces cas, très difficiles à mettre en oeuvre. Cela doit aller de pair avec de sérieux efforts en matière de suivi des prisonniers et l'amélioration de la prise en charge des remis en liberté car très peu de structures existent en la matière.

- Il est nécessaire durcir la lutte contre les filières de trafics et contre le travail clandestin qui alimente souvent l'immigration irrégulière en créant notamment des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR) permanents en Outre-mer.
- Enfin, il faut renforcer substantiellement notre politique de partenariat, de coopération et de co-développement vis-à-vis des Etats pauvres qui sont voisins de nos territoires. Sans réductions des écarts de richesse, nos territoires continueront à exercer une très forte attractivité vis-à-vis de pays les plus en difficulté. C'est le cas de Mayotte à quelques kilomètres des Comores, de la Guyane qui jouxte le Surinam, de la Guadeloupe proche de Haïti ou de la Nouvelle-Calédonie peu éloignée du Vanuatu.

Sécurité routière

Il est temps, en ce domaine, de faire preuve de davantage de rigueur en commençant par des choses simples comme le port du casque. Il n'est pas normal que l'insécurité routière continue à croître en Outre-mer alors que la tendance est inverse en métropole.

- Il faut donc renforcer les dotations de radars automatiques - surtout mobiles - et assurer systématiquement les moyens d'une immobilisation réelle des véhicules par la création de fourrières qui font souvent défaut ou de moyens de destruction appropriés.

Sécurité civile

Les territoires ultramarins restent plus exposés aux risques que la métropole. Les risques naturels sont forts avec des phénomènes très violents comme les cyclones, les éruptions volcaniques ou les séismes. Il faut donc déployer les moyens nécessaires pour apporter une première réponse immédiate en cas de catastrophe majeure.

- Ceci implique la création d'une véritable force d'intervention locale avec de réels moyens de projection et le pré-positionnement de stocks de matériels adaptés au volume des victimes potentielles.
- Il faut aussi, pour les risques quotidiens, mettre à niveau et sécuriser les moyens d'intervention des acteurs courants de la sécurité civile en aidant à la mise à niveau des bâtiments des sapeurs pompiers avec une priorité à la sécurisation des centres opérationnels. Depuis de nombreuses années, un certain nombre de décisions ne sont pas prises en matière d'équipement par les collectivités qui n'en ont parfois pas les moyens et par l'Etat qui n'en a plus la compétence. Cette impasse a une limite : celle du droit à la sécurité qui est le même pour tous les Français. Cela veut peut-être dire que le schéma de décentralisation qui a produit des effets plutôt positifs en métropole

n'est pas adapté à certaines de nos collectivités d'Outre-mer. On pourrait envisager, pour ces collectivités et en accord avec elles, de retransférer cette compétence à l'Etat, au niveau du Préfet.

*

L'amélioration de la sécurité est intimement liée à l'autorité de l'Etat localement. A cet égard, il pourrait être envisagé une déconcentration accrue des compétences de l'Etat et la mise en place, au moins sous forme expérimentale, d'une structure plus intégrée des services déconcentrés sous l'autorité du Préfet.

II- Créer les conditions d'un véritable développement local et d'un emploi durable

En matière économique, le constat est connu: les économies ultramarines sont globalement en décalage de développement même si une baisse du chômage de 3% a été enregistrée entre 2004 et 2005.

Ce sont des économies physiquement exclues des marchés métropolitains et européens et qui ne présentent pas, en interne, une taille critique pour certains types d'activités, en particulier industrielles. Les échanges économiques régionaux demeurent généralement assez modestes dans les faits même si les relations de nature plus politique, humanitaire et culturelle existent.

Ces économies sont généralement marquées par une « sur représentation » du secteur public dans l'économie et les prix se maintiennent à un niveau élevé en raison de l'éloignement des centres d'approvisionnement et des grands marchés.

Par ailleurs, ces économies sont marquées par de fortes disparités et par l'existence de quelques grands groupes très structurants économiquement qui cohabitent avec une multitude de très petites entreprises, souvent fragiles.

L'enjeu fondamental est de donner à ces économies une forme d'autonomie, une plus grande capacité de développement par elles-mêmes. Nous croyons que le problème des économies d'Outre-mer ne doit plus se poser seulement en terme de « rattrapage » par rapport à un prétendu modèle métropolitain ou européen. Il faut que chaque économie trouve sa voie propre.

Il convient, par conséquent, concentrer nos efforts dans deux grandes directions : lever au maximum les contraintes qui pèsent sur la création de richesse et structurer les filières à enjeux. Cela peut se traduire de plusieurs façons.

- Cela signifie d'abord maintenir une politique stable d'incitation fiscale à l'investissement en conservant le principe de la défiscalisation posé par la loi de programme de 2003 et en simplifiant les procédures. La défiscalisation est, avant tout, un outil de développement pour des économies sous capitalisées et spontanément peu attractives pour des investisseurs. Des engagements ont été pris par l'Etat sur 15

ans, ils doivent être respectés. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas corriger les imperfections du système s'il a généré des effets d'aubaine inacceptables.

- Il faut mettre en place, dans les territoires où l'Etat dispose de la compétence fiscale, et en lien avec les acteurs économiques de terrain, des « zones franches globales d'activités » couvrant l'intégralité des territoires. Ces zones franches ne concerneraient que les secteurs les plus porteurs et les plus exposés à la concurrence. Pour que les échanges économiques soient plus équilibrés et qu'ils soient davantage tournés vers les pays proches qui ont, pour la plupart, des coûts de production très nettement inférieurs aux nôtres, il faut agir sur plusieurs leviers dont celui de la fiscalité des entreprises en l'adaptant au contexte local. Ce n'est finalement que l'application, à ces territoires, du principe d'égalité des chances.
- Parallèlement, il est nécessaire de développer des partenariats économiques régionaux en incitant à l'exportation de services et de savoir-faire. Sans négliger les secteurs traditionnels, comme la banane ou la canne, qui sont importants pour la préservation des équilibres de nos territoires, nous pensons que l'avantage comparatif de nos économies locales se situera davantage dans des secteurs comme l'ingénierie de la construction et des travaux publics, les communications, l'eau, l'assainissement ou les énergies renouvelables. Il faut, en particulier, inciter les grandes entreprises nationales et même européennes à davantage utiliser nos territoires français d'outre-mer comme des « plate-formes logistiques et décisionnelles » pour mieux pénétrer les marchés étrangers environnants.
- Dans cette même logique, il faut faire émerger de façon « volontaire », quitte à les aménager, des pôles de compétitivité ultramarins, à l'image du projet réunionnais sur « l'agro-nutrition en milieu tropical ». Le potentiel en matière de recherche est fort en Outre-mer, compte tenu de la présence des grands instituts français, il faut donc davantage le valoriser. Cette dynamique de pôles de compétitivité permettra de concentrer les énergies multiples vers un but commun et de donner confiance à des acteurs économiques.
- Enfin, lever les obstacles à la création de richesses, c'est aussi structurer le dialogue social dans des territoires qui en ont besoin. Il faut créer, dans ces territoires, des « facilitateurs », sous la forme d'un binôme employeur/syndicaliste, susceptibles d'intervenir à la demande des parties en conflit. Il faut aussi, à l'instar de ce qui s'est fait en Martinique, favoriser les formations conjointes des partenaires sociaux au droit du travail et leur permettre d'étudier les bonnes pratiques de résolution des conflits à l'étranger.

III- Développer une solidarité qui ne se confonde pas avec de l'assistanat et qui soit au service de l'égalité des chances

La solidarité est un concept « fourre-tout » que l'on invoque souvent sans en définir précisément les contours. Nous croyons, qu'aujourd'hui, il est temps de modifier notre conception de la solidarité avec l'Outre-mer. La solidarité ce n'est pas l'achat de la paix sociale à coup de transferts. La solidarité c'est assurer les conditions fondamentales du

développement humain pour que, de façon autonome et digne, chaque population d'Outre-mer puisse faire face à son avenir.

Il faut arrêter le saupoudrage des aides et identifier des priorités fondamentales pour le développement. Concrètement, notre devoir de solidarité doit s'exercer prioritairement dans quatre directions : la santé, l'éducation, le logement et l'aménagement du territoire.

La Santé

- Il est d'abord impératif de combler les retards d'offre de soins dans les départements très insuffisamment dotés et sujets à de fortes pressions migratoires, notamment la Guyane, Mayotte mais aussi La Réunion où le nombre de lits pour 10 000 habitants est encore, aujourd'hui, inférieur de moitié au ratio métropolitain.
- Cet effort en matière d'offre de soins doit se doubler d'une intensification de la recherche sur les maladies émergentes et tropicales (chikungunya,...).
- Il faut, ensuite, développer de façon urgente la capacité et la qualité des structures de prise en charge des toxicomanes et diversifier l'offre d'accueil par des structures spécialisées, les communautés thérapeutiques ou les placements familiaux. En complément, il faut aussi développer la capacité et la qualité des établissements psychiatriques.
- Enfin, l'offre médico-sociale pour les personnes âgées et handicapées doit être encouragée afin de favoriser des retours à domicile dans de bonnes conditions. Mettre en place des mesures fiscales incitatives pour la création d'emplois dans le secteur des services à domicile paraît judicieux.

L'éducation

- Il faut promouvoir des formules « d'école de la deuxième chance » adaptées aux contextes locaux. L'échec scolaire n'est pas une fatalité ; il doit être combattu avec une extrême détermination.
- Il est aussi important d'assurer une articulation plus forte entre la formation et l'emploi en accentuant l'effort sur l'enseignement professionnel dans un contexte d'inadéquation de l'offre et de la demande de travail. La formation est trop souvent déconnectée des besoins présents et à venir des territoires. Il est souhaitable que les étudiants soient mobiles et qu'ils aillent se mesurer à d'autres dans un contexte concurrentiel. Il faut donc favoriser l'acquisition, par les étudiants, d'une formation et même d'une première qualification professionnelle dans l'hexagone ou à l'étranger, quitte à développer un système de tutorat. C'est à ce prix que seront formés les cadres dont l'Outre-mer a besoin.
- Parallèlement, il faut développer le rayonnement international des universités d'Outre-mer dans leurs contextes géographiques. Il faut éviter des universités sous-dimensionnées qui ne trouvent pas en elles-mêmes les ressources nécessaires. Cela

implique de développer des domaines d'excellence et d'ouvrir davantage le recrutement des professeurs et assistants pour en diversifier les origines.

Le logement

- Il faut optimiser tous les moyens de financement disponibles en matière de logement social et les pérenniser. En particulier, la défiscalisation pourrait être, en partie, recentrée sur le financement du logement locatif social, grâce à la définition d'un taux de défiscalisation plus favorable que pour le logement locatif libre ou l'accession à la propriété. La défiscalisation doit être davantage utilisée comme un outil au service de la politique publique du logement. On pourrait, par ailleurs, imaginer des formes d'aides intelligentes adaptées aux modes de vie locaux, par exemple, des aides permettant la participation, en nature, des habitants à la construction de leur propre logement social.
- Il faut être plus efficace dans la mobilisation de la ressource foncière, notamment en créant dans les territoires qui n'en sont pas dotés, une structure qui s'occupe exclusivement d'aménagement foncier. La capacité des collectivités et des opérateurs ultramarins à construire davantage de logements adaptés à leurs besoins dépend largement de la possibilité de mobiliser des terrains constructibles et aménagés.

L'aménagement du territoire

- Une mobilisation particulière est nécessaire pour de la rénovation des centres des agglomérations chef-lieux que ce soit par la mobilisation des crédits européens, des crédits de l'ANRU ou de tout autre outil spécifique. Le fait d'avoir une ville-capitale fonctionnelle et attractive est fondamental pour le développement de l'ensemble d'un territoire. Au-delà des zones urbaines, il faudra aussi trouver des solutions aux problèmes fonciers spécifiques à chaque territoire.
- Dans le même esprit, il faut favoriser une politique ambitieuse de protection des espaces remarquables tout en en prévoyant l'exploitation touristique durable. En matière d'environnement, la France détient un patrimoine exceptionnel grâce à l'Outre-mer. Nous sommes collectivement comptables de cette richesse et nous devons affirmer, sans ambiguïté, notre volonté de protection dans le cadre d'une stratégie nationale. Cela implique, par souci de cohérence, de mener, parallèlement, une politique de fermeté à l'égard des infractions en matière de police de l'environnement; en particulier vis-à-vis des constructions illégales se trouvant dans des espaces sensibles et protégés.
- Pour assurer la continuité territoriale, fondamentale à plusieurs titres, nous proposons d'adapter les obligations de service public qui pèsent sur les compagnies desservant l'Outre-mer afin de favoriser un accroissement de l'offre de sièges et une baisse des tarifs. Parallèlement, nous proposons d'agir sur la demande de sièges d'avion en révisant les modalités d'application du système des congés bonifiés. L'idée est de permettre aux agents de prendre la durée de congés qu'ils souhaitent et de leur attribuer un chèque. Le montant de ce chèque serait établi par rapport à un tarif moyen

de haute saison. L'agent pourrait, ainsi, gérer lui-même son achat de billet. Il aurait alors naturellement tendance à rechercher les prix les plus bas - y compris en décalant un peu son départ - puisqu'il aurait la possibilité de conserver le solde du chèque après l'achat du billet. S'agissant du fret, la question de la continuité aérienne doit faire l'objet d'un traitement spécifique.

- Il nous paraît aussi important d'assurer l'accès des ultramarins à l'Internet haut débit à des conditions comparables à celles de la métropole, tant d'un point de vue technique que tarifaire. De la même manière, la TNT doit être déployée en Outre-mer dans les mêmes conditions qu'en métropole.
- Enfin, l'Etat, dans le cadre des contrats de projets, doit soutenir davantage les politiques locales de transports en commun de personnes, notamment lorsqu'il s'agit d'alternatives à la route. Il en va de même du transport des marchandises qui pourrait être assuré bien davantage par voie maritime.

IV- Conforter les identités et les cultures diverses au sein d'une République unie

La question identitaire est toujours importante en outre-mer, même si elle trouve des modes d'expression divers. Elle peut et doit être distinguée de la question institutionnelle. Institutionnellement françaises, les populations d'Outre-mer ont, chacune, une culture, une personnalité, une identité.

Notre conviction, c'est que, dans une démocratie mature, la République peut et doit faire davantage de place aux identités et cultures d'outre-mer car, en réalité, elles font partie de nous-même. C'est la raison pour laquelle :

- Nous sommes favorables à l'enseignement des langues et cultures régionales dans leurs territoires d'origine et même en métropole lorsque que la demande est suffisamment importante pour justifier un investissement du système éducatif.
- Il faut, par ailleurs, corriger le déficit d'image et de reconnaissance de l'Outre-mer et des ultramarins dans les médias. Le paysage audio-visuel est certainement en partie responsable du fait que l'Outre-mer soit mal connu et que son image soit souvent caricaturée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons intégrer dans les missions du CSA celle de la promotion de l'Outre-mer dans tous ses aspects culturels, historiques et géographiques.
- Comblé le déficit de reconnaissance, c'est aussi promouvoir davantage, à talent égal, des originaires d'outre-mer dans la sphère administrative aux postes d'autorité. C'est la même dynamique qui doit nous animer en politique mais sans démagogie. Pour les scrutins uninominaux, il faut désigner le candidat qui a le plus de chance de gagner sur son nom et tant mieux si c'est un ultramarin. Pour les scrutins de liste, notamment aux élections municipales, il faut inscrire en position éligible des Français d'Outre-mer dans toutes les communes où des communautés significatives habitent.

- Pour favoriser l'épanouissement et la connaissance des cultures d'Outre-mer, il conviendrait de créer un lieu dédié spécifiquement à l'Outre-mer dans toute sa diversité. Ce lieu serait pourrait avoir plusieurs dimensions : lieu de conservation et de présentation des richesses culturelles des différents territoires, lieu de rencontre et de sociabilité pour des communautés souvent éparpillées et, enfin, centre d'affaires pour des responsables économiques et politiques.
- Par ailleurs, il serait utile de créer, au sein du Ministère de l'Outre-mer, une structure chargée de suivre la question des ultramarins en métropole pour mieux appréhender les nombreuses difficultés pratiques auxquelles nos compatriotes d'Outre-mer ont à faire face en métropole ou dans leurs relations avec leurs territoires d'origine.
- Enfin, il faudrait installer un « Conseil interministériel de l'Outre-mer » placé sous l'autorité du Président de la République. Il permettrait, à intervalle régulier, de réaliser un bilan de la marche vers l'égalité des chances de nos territoires et compatriotes d'Outre-mer.

*

Le cadre constitutionnel issu de la réforme du 28 mars 2003 ancre l'outre-mer français dans la République plus fortement que jamais tout en créant un cadre juridique souple.

Dans ce cadre, nous considérons que la question de l'évolution institutionnelle des territoires doit rester ouverte car l'avenir, au sein de la République, n'est pas figé. Cependant, l'évolution institutionnelle ne peut tenir lieu de politique de développement et être considérée comme une fin en soi. Concrètement, si une évolution doit avoir lieu, elle doit d'abord servir au développement du territoire concerné et à l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Comme tous les Français et au-delà de leurs spécificités, nous pensons que nos compatriotes d'Outre-mer aspirent, dans la dignité, à un cadre de vie satisfaisant, à une société dans laquelle l'on puisse exercer concrètement ses libertés et un avenir ouvert, ressenti, non plus comme une menace, mais comme une chance.
